

Monsieur et Mme PIC François

88 avenue du Lac

La Lieutenante

83480 Puget sur Argens

À

Mme la Commissaire enquêtrice

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploitation de la rehausse du site 3

De l'ISDND de Bagnols en Forêt

**Nous sommes CONTRE ce projet de rehaussement.**

De 1991 à 2011, nous avons constaté et subi les nuisances de l'exploitation de l'ISDND de Bagnols en Forêt par des « professionnels et des responsables élus ».

Non respect du cahier des charges

Absence de contrôles et/ou faux contrôles...

Notre inquiétude est immense et s'appuie sur des réalités et du concret.

### 1. L'historique de la décharge depuis 1976

Nombreux problèmes d'exploitation, de stabilité, de fuite des lixiviats...

**En 2016, la DREAL a demandé une expertise du fait de problème de sol instable et fuite de lixiviats. (Délibération Conseil Municipal Bagnols en Forêt)**

Pollutions diverses constatées eau, air, terre, nuisances olfactives odeurs pestilentielles...

### 2. Les déchets ultimes

**L'absence avérée du tri des déchets défini selon la réglementation en vigueur est un constat.** Aucune commune n'est en mesure aujourd'hui de collecter des « déchets ultimes » pour enfouissement dans l'ISDND de Bagnols en Forêt.

### 3. Les études de faisabilité (stabilité, étanchéité,...

Les nombreuses études pour ce projet de réhausse du site 3 portent sur l'enfouissement de « déchets ultimes ».

**Ces études ne peuvent être validées** puisque le tri actuel des communes ne répond pas à la réglementation en vigueur.

### 4. Les tonnages / 5 ans

Dans les conditions du tri actuel des déchets, la saturation du site 3 sera vite atteinte.

Pour le 83, La CAVEM, CC du Pays de Fayence, la Dracénie, représentaient en 2014 environ 350.000 habitants (population municipale), population X 3 en moyenne en période estivale (1.000.000 habitants)

Pour le 06, CA de Grasse et CA Cannes -Lérins, représentaient en 2014, 260.000 habitants, population X3 (900.00)

**L'enfouissement des déchets non triés de ces populations (610.000 à 1.900.000) est impensable, non-maîtrisable sur une réhausse telle que prévue dans le projet.**

**Quel sera le plan B ? Une DÉROGATION ?????? Une DÉROGATION À UNE INTERDICTION ????**

### 5. Trafic routier

Des camions de plus de 10 tonnes seront plus nombreux sur nos départementales créant inévitablement des dangers supplémentaires, de la pollution, des troubles importants pour les populations lors de la traversée de nos villages dont bien des élus se sont attelés depuis des années à créer une « qualité de vie ».

Quel « gâchis » de l'argent public !!!

6. Ballet des Gébians au dessus de nos têtes.

Il ne faut pas oublier ces gros oiseaux qui viendront chercher leur nourriture parmi tous les déchets et retourneront sur nos plages et nos ports larguant ça et là au passage quelques vermines, bactéries.... pour infester l'homme.

7. L'étude de ce projet de rehaussement se désintéresse, néglige TOTALEMENT l'ESPÈCE HUMAINE

Tout ceci est loin d'être réjouissant mais bien réel et nous osons espérer, Madame la Commissaire enquêtrice que vous prendrez en compte nos sérieuses remarques.

**Notre proposition**

Sur une période maximale de 5 ans, chaque commune devra gérer ces déchets sur « **son propre territoire** », TRI, COLLECTE, CONTROLES, ENFOUISSEMENT.

Ainsi :

- Coût du transport RÉDUIT (Argument N°1 de nos élus pour l'intérêt du site 3)
- Chaque commune devrait réaliser dans « un temps record » un tri sélectif répondant aux normes en vigueur pour n'enfouir sur « **son propre territoire** » que des déchets ultimes.

Il va de soit qu'un organisme sérieux viendrait contrôler ces communes pour leur état d'avancement.

Ainsi le site 3 sera prêt pour accueillir l'ensemble des communes « fin prêtes » pour le respect de l'Environnement dans toute sa Beauté.

Fait à Puget sur Argens, le 05 avril 2018